

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE -

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Année 1965 - N° 65 - 5 2 /PR.CH..

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

Décret portant Nomination à titre posthume et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le décret N°64-131/PR.CH du 2 Octobre 1964, maintenant en exercice, jusqu'à nouvel ordre ledit Conseil;

Sur la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est nommé, à titre posthume et étranger, dans l'Ordre National du Dahomey, au Grade de CHEVALIER :

BALDINO Lucien

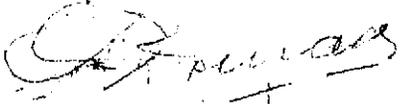
Gendarme de l'Assistance Technique -  
Mort au Dahomey le 16 Juillet 1965 après 8 années consécutives de service

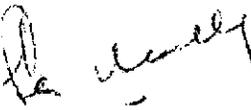
Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à Cotonou, le 21 Août 1965

Par le Président de la République

le Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

  
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

  
S.M. APITHY

Ampliations :

PR	4	SGG	4
PC	6	G.CHANCELLERIE	10
MINISTRES	9	INTERESSE	1
DEFENSE	4	J.O.R.D.	1